

Réunion du 3 octobre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Claude FROEHL, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurator(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Monsieur Pierre MARMILLOD

Rapporteur :

Monsieur Jean-Michel FETSCH

N° CP/2011/755 - Administration générale - 5
Conventions de parrainage - Télévisions et radios

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide au titre de l'année 2011 :

- de reconduire la convention de parrainage avec la chaîne de télévision "Alsace 20", pour un montant total de 150 000 €

- d'attribuer un soutien financier de 10 000 € au titre du parrainage avec la radio associative "Azur FM".

Elle approuve par ailleurs les conventions à intervenir à cet effet entre le Département et respectivement "Alsace 20" et "Azur FM", et autorise son président à signer ces deux conventions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20111003-61335-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 13/10/11